



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°R06-2024-023

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte /**

R06-2024-02-01-00001 - Arrêté n°2024-DEALM-SIST-ESR-016 portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules transport de marchandises à certaines périodes ( application de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021) (3 pages)	Page 3
R06-2024-01-30-00001 - Arrêté n°2024-SG-DEALM-ANRU-050 portant délégation de signature, pour les actes relevant de l ANRU, à M. Jérôme JOSSERAND, directeur de l environnement, de l aménagement, du logement et de la Mer de Mayotte, en qualité de délégué territorial adjoint de l ANRU (2 pages)	Page 7
R06-2024-01-29-00001 - Décision portant nomination de délégué territorial adjoint de l'ANRU (1 page)	Page 10

Direction de l'Environnement, de  
l'Aménagement, du Logement et de la Mer de  
Mayotte

R06-2024-02-01-00001

Arrêté n°2024-DEALM-SIST-ESR-016 portant  
dérogation individuelle de courte durée à  
l'interdiction de circulation des véhicules  
transport de marchandises à certaines périodes (  
application de l'arrêté ministériel du 16 avril  
2021)



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Mayotte

Service des infrastructures, sécurité et transports

Unité éducation et sécurité routières

**ARRÊTÉ n° 2024/DEALM/SIST/ESR/16 en date du 01/02/2024**

Portant dérogation individuelle de courte durée à l'interdiction de circulation  
des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes  
(application de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021)

**Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**Vu** la loi organique n°2010-1486 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte, ensemble la loi ordinaire n°2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;

**Vu** le Code de la route

**Vu** le Code des transports ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n°89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière ;

**Vu** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement (CHAPITRE 2) ;

**Vu** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET , préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et les textes subséquents ;

**Vu** l'arrêté du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation de véhicule de transport de marchandises à certaines périodes et notamment son article 5 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°2023-SG-0190 du 10 mars 2023 portant organisation de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de MAYOTTE (DEALM) ;

**Vu** l'arrêté du 4 décembre 2023 portant nomination de M. JOSSERAND Jérôme, Directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2024-SG-DEALM-009 du 15 janvier 2024, portant délégation de signature à M. JOSSERAND Jérôme, directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté n°2024-DEALM-DIR-02 du 23 janvier 2024 portant Subdélégation de signature ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - huitième partie : signalisation temporaire), approuvé par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 ;

Considérant les difficultés posées sur la livraison des marchandises dans les magasins de la société SODIFRAM au Nord, au Centre et au Sud de MAYOTTE suite aux nombreux barrages érigés au droit des points stratégiques du réseau routier de MAYOTTE ;

**Vu** la demande d'autorisation de la société SODIFRAM transmise par mail le 31/01/2024 relative à la circulation de ses véhicules de plus de 7,5 tonnes le dimanche 04 février 2024, journées fériées mais travaillées au sein de l'entreprise, pour permettre la livraison des marchandises du grand sud de MAYOTTE de SODIFRAM, il convient d'autoriser ces opérations évitant ainsi une pénurie alimentaire ;

Sur proposition du chef de l'Unité Éducation et Sécurité Routières de la direction de l'environnement de l'aménagement du logement et de la Mer de Mayotte ;

## **ARRÊTÉ**

### **Article 1 :**

#### **Dérogation accordée :**

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 16 avril 2021 portant dérogation préfectorale temporaire, la société SODIFRAM est autorisée à faire circuler ses véhicules sur l'itinéraire prescrit le **dimanche 04 février 2024** pour pouvoir ravitailler ses magasins répartis sur le territoire de MAYOTTE et particulièrement dans le grand sud.

La liste des véhicules (tracteurs et porteurs) visées par cette dérogation est annexée au présent arrêté.

#### **Validité de la dérogation :**

du samedi à 03 février 2024 à partir de 22h00 au dimanche 04 février 2024 à 22h00).

Trajet autorisé : réseau routier de Mayotte (grande terre)

.Nature du transport :

- marchandises diverses

Article 2 :

Le responsable du véhicule doit pouvoir justifier, en cas de contrôle auprès des agents de l'autorité compétente de la conformité du transport effectué au regard des dispositions de la présente dérogation ;

Article 3 :

Le délai de recours est de 2 mois à compter de la date de notification du présent arrêté ;

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte (Réglementation) ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Mayotte (DGS) ;
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique de Mayotte ;
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la DEALM de Mayotte (Subdivision territoriale) ;
- Monsieur le Chef de l'unité Transports et sureté de la DEALM ;
- Monsieur le Directeur de la DEETS ;
- Monsieur le Directeur du Service d'Incendie et de Secours ;

Un exemplaire sera adressé à Monsieur Arnault LANDRE de la SAUGERIE - Tél : 0639 67 26 74, représentant de l'entreprise **SODIFRAM** pour exécution et pour être présenté à toute réquisition.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le chef du SIST



Daniel RUNSER

Direction de l'Environnement, de  
l'Aménagement, du Logement et de la Mer de  
Mayotte

R06-2024-01-30-00001

Arrêté n°2024-SG-DEALM-ANRU-050 portant  
délégation de signature, pour les actes relevant  
de l'ANRU, à M. Jérôme JOSSERAND, directeur  
de l'environnement, de l'aménagement, du  
logement et de la Mer de Mayotte, en qualité de  
délégué territorial adjoint de l'ANRU

**Le Préfet de Mayotte,  
Délégué du Gouvernement  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

**ARRETE N° 2024-SG-DEALM-ANRU-050**

**Portant délégation de signature, pour les actes relevant de l'ANRU,  
à M. Jérôme JOSSERAND,  
directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer de Mayotte,  
en qualité de délégué territorial adjoint de l'ANRU**

**Vu** les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

**Vu** les règlements financiers pour l'agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de rénovation urbaine, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instruction appelées en application de ces règlements ;

**Vu** la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine modifiée ;

**Vu** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine modifié ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** le décret du 18 novembre 2022 portant nomination de M. Sabry HANI, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 4 décembre 2023 portant nomination de M. Jérôme JOSSERAND en qualité de Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 décembre 2023 portant nomination de M. Christophe TROLLE en qualité de directeur adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2024-SG-022 du 19 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Sabry HANI, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral de Mayotte en cas d'absence du secrétaire général ;

**Vu** la décision de nomination de M. Mohamadi SOUMAILA, en qualité de chef du service Développement Durable des Territoires ;

**Vu** la décision de nomination de Mme Marie-Christine LAURENT en qualité d'adjointe au chef du service Développement Durable des Territoires ;

**Considérant que** le délégué territorial, le Préfet représentant de l'ANRU au niveau local dans chaque département, est assisté d'un délégué territorial adjoint ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1**

Délégation de signature est donnée à M. Jérôme JOSSERAND, directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer de Mayotte, en qualité de délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine dans le département de Mayotte, pour le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). Cette délégation est donnée, sans limite de montant, pour signer :

- les documents et courriers afférents à la gestion et à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'ANRU ;
- les décisions attributives de subvention des projets de renouvellement urbain du NPNRU ;
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU ;

### **ARTICLE 2**

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à M. Christophe TROLLE, directeur adjoint de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer, à M. François GARCIA, adjoint au directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer, à M. Mohamadi SOUMAILA, chef du service Développement Durable des Territoires, à Mme Marie-Christine LAURENT, adjointe au chef du service Développement Durable des Territoires, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés au dit article.

### **ARTICLE 3**

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

### **ARTICLE 4**

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la Mer, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

### **ARTICLE 5**

L'arrêté n°2023-SG-DEALM-ANRU-082 du 20 janvier 2023 portant délégation de signature, pour les actes relevant de l'ANRU, à M. Olivier KREMER, directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et mer de Mayotte en qualité de délégué territorial adjoint de l'ANRU est abrogé.

Une copie de cet arrêté est transmise à la direction en charge des finances de l'ANRU.

Le Préfet,  
Délégué territorial de l'ANRU



Signé électroniquement par  
Thierry SUQUET  
le 30 janv. 2024 12:48:58 GMT

Direction de l'Environnement, de  
l'Aménagement, du Logement et de la Mer de  
Mayotte

R06-2024-01-29-00001

Décision portant nomination de délégué  
territorial adjoint de l'ANRU

## **DECISION**

### ***Portant nomination du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de MAYOTTE***

**La Directrice Générale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine,**

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

VU le Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret du 15 décembre 2021 portant nomination de Madame Anne-Claire MIALOT en qualité de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;

VU la proposition du Préfet, concernant la désignation du Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine du département de MAYOTTE.

DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

De nommer monsieur Jérôme JOSSERAND, Directeur de l'environnement, de l'aménagement, du logement et de la mer, en qualité de Délégué Territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine dans le ressort de cette circonscription territoriale.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente décision prendra effet à compter de la date de la publication de la présente décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de MAYOTTE.

Fait à Pantin, le 29 janvier 2024

Anne-Claire Mialot